

RAPPORT.

Présentation des tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice finissant le 30 juin 1894. —(M. Wallace.)

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

M. McMULLEN : Je demanderai au leader de la Chambre quand nous aurons le rapport de l'Auditeur général. Il y a maintenant neuf mois et demi que l'exercice financier est terminé et on n'a pas encore produit ce livre bien important, l'un certes des plus importants qui soient présentés. Les honorables députés ne pourront étudier les dépenses que lorsque ce rapport sera déposé. Le ministre des Finances paraît être désireux d'expédier la besogne, et il y réussira s'il veut bien permettre aux députés de jeter un regard sur ce volume avant de procéder aux autres affaires de la Chambre.

M. FOSTER : Je n'ai pas le moindre doute que le rapport entier ou telle partie du rapport dont le besoin se fait sentir sera à la disposition de cette Chambre quant celle-ci aura à s'occuper de la question. Mon honorable ami a joué par anticipation et il aura le plaisir réel de pouvoir lire ce rapport sans retard.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois qu'en toute obligation ce rapport devrait être déposé le plus tôt possible.

M. FOSTER : Il le sera.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est le devoir particulier de l'Auditeur général, et il a l'habitude de l'exercer avec beaucoup de ponctualité. Il y a beaucoup de vrai dans les remarques de mon honorable ami. Il nous est impossible de discuter les estimations avant d'avoir consulté les livres bleus, et surtout celui-là.

Je demanderai au ministre s'il a l'état des recettes et des dépenses à venir jusqu'au 20 avril.

M. FOSTER : Je demande pardon à mon honorable ami, je n'y avais pas pensé. L'état est prêt et je vais l'envoyer chercher.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion présentée par M. Bennett à l'effet qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours du trône.

M. MILLS (Bothwell) : J'ai écouté, M. l'Orateur, avec beaucoup d'attention les remarques faites à la Chambre par le ministre des Finances qui est maintenant le leader de cette Chambre et par le ministre de la Justice, en ce qui concerne la date de la convocation du parlement. On a présenté à la Chambre les diverses raisons qui justifient la convocation tardive du parlement, mais j'ai la certitude que toutes ces raisons n'ont pas été trouvées satisfaisantes par les amis du gouvernement, non plus qu'elles ne l'ont été par la gauche. Le ministre nous a parlé des délais occasionnés par la mort du premier. Il nous a parlé des délais occasionnés par la réception et la considération du juge-

ment du comité judiciaire du Conseil privé dans l'affaire des écoles du Manitoba; mais je crois qu'aucune des raisons offertes par l'honorable ministre en explication de ce qui a eu lieu avant la date ordinaire de la convocation du parlement, et passé cette date rien n'a été satisfaisant pour cette Chambre. Je ne puis attacher d'importance au fait que les honorables ministres ont fait une tournée politique dans le pays et ont tenu des assemblées dans les diverses provinces comme si des élections générales devaient avoir lieu, si en définitive l'intention du gouvernement était de convoquer les Chambres à la date ordinaire. On nous a aussi informé des efforts particuliers qu'on a faits relativement à l'impression des listes électorales. On nous a dit comment il se fait qu'on n'a pu en expédier l'impression à leur imprimerie officielle; comment il a fallu en envoyer quelques-unes à Montréal et d'autres à certains journaux partisans du gouvernement à Toronto pour les faire imprimer en temps utile et de façon à ce qu'elles fussent disponibles plus tôt.

Tout cela indiquait plutôt des élections générales que la convocation du parlement, et je suis certain que si nous traduisions le greffier de la couronne en chancellerie à la barre de cette chambre, pour lui demander si on ne lui avait pas donné instructions de préparer les brefs d'élection, on constaterait l'existence de telles instructions.

De sorte qu'à cet égard on voit que le gouvernement a agi plutôt par motif de sécurité que par motif d'intérêt public en tranchant la question, de savoir s'il ferait appel au pays ou s'il convoquerait une session du parlement. Or, s'il est vrai que la Couronne a un droit discrétionnaire au sujet de la convocation du parlement et de la date de cette convocation, cette discrétion n'est pas arbitraire, cependant, c'est une discrétion constitutionnelle et je ne comprends guère comment le gouvernement, eût-il des motifs constitutionnels et parfaitement légitimes, du reste, de dissoudre le parlement et de faire appel au pays par suite d'une nécessité constitutionnelle, a pu constitutionnellement et légitimement revenir sur cette détermination à faire une session au lieu de faire des élections. Ceux des honorables ministres qui ont adressé la parole à la Chambre ne nous ont pas donné de renseignements à ce sujet. Ils ont formulé, en ce qui concerne les droits de la Couronne et les droits constitutionnels des ministres, une doctrine qui n'est appuyée par aucun auteur.

Et puis nous avons entendu le ministre des Finances nous exposer une nouvelle doctrine en matière de responsabilité ministérielle. Il a attiré l'attention sur une lettre lue par sir Charles Tupper, ministre du gouvernement de Sa Majesté, lettre provenant du sous-ministre de l'Intérieur, dans laquelle celui-ci prédisait que la vente des terres publiques dans le Nord-Ouest, de 1883 à 1891, rapporterait un chiffre très élevé, donnant au moins \$58,000,000. Quand mon honorable ami a lu cette lettre et a rappelé au ministre le caractère illusoire de cette prédiction, celui-ci a répudié la responsabilité du ministre qui avait lu cette lettre à la Chambre, et il a prétendu fixer la responsabilité exclusive sur l'auteur de la lettre, M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur. Je répudie cette doctrine du tout au tout.

Je me rappelle très bien que dans les explorations relatives au chemin de fer du Pacifique, M. Mackenzie s'appuyait sur les rapports faits par ses